

Création et révision des autorisations de programmes et crédits de paiement - Présentation opération par opération

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

La révision éventuelle des autorisations de programmes et crédits de paiement a lieu, si nécessaire, une seule fois par an, à l'occasion du vote du budget primitif.

Elle intègre notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, ou le montant total de l'opération ou la répartition des crédits de paiement sur la période de l'autorisation de programme.

Ainsi vous sont présentées les AP/CP à réviser à compter de 2006 à savoir :

- AP/CP n°04.1 : Opération aménagement de l'entrée Est,
- AP/CP n°04.2 : Opération création d'aires d'accueil des gens du voyage,
- AP/CP n°04.3 : Opération résorption des friches industrielles,
- AP/CP n°04.4 : Opération aménagement de la Malate,
- AP/CP n°04.6 : Opération création d'équipements fluviaux,
- AP/CP n°04.7 : Opération construction d'une PLATEFORME BOIS.

Comme débattu, lors des orientations budgétaires 2006, il vous est proposé d'ouvrir à compter de 2006, les trois AP/CP suivantes :

- AP/CP n°06.1 : Opération Acquisition de bus et de matériel embarqué,
- AP/CP n°06.2 : Opération Aménagement de l'extension du dépôt Ctb de Planoise,
- AP/CP n°06.3 : Opération Création d'un nouveau Conservatoire National de Région.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.I

Opération RN 83 -AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.I intitulée « Opération RN 83 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST ».

Intitulé : RN 83 – Aménagement de l'entrée Est de l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Infrastructures – commission n° 7

Service pilote : Service déplacements et infrastructures

Historique :

Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire	Montant du projet à compter de 2003
10 200 000,00 €		12 000 000,00 €
11 289 610,86 €		12 000 000,00 €
11 289 610,86 €	Réajustement entre années	12 000 000,00 €
Variation :	0,00 €	12 000 000,00
Total :	11 289 610,86 €	

Rappel du programme initial révisé le 25 mars 2005 :

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traverse (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

REVISION 2005 (25 mars 2005)									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Prévision 2005	Prévision 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
DEPENSES									
20	études			90 000,00	43 017,01	20 000,00	20 000,00	6 982,99	
21	acquisitions foncières	564 845,90		2 000 000,00		395 000,00	1 605 000,00		
21	VRD			0,00					
23	maîtrise d'œuvre			660 000,00		260 000,00	170 000,00	140 000,00	90 000,00
23	travaux		145 543,24	8 539 610,86	167 428,95	4 025 000,00	570 000,00	2 288 017,01	1 489 164,90
21	aménagements et équipements			0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00					
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	4 700 000,00	2 365 000,00	2 435 000,00	1 579 164,90
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 576 100,00	0,00	2 864 300,00	1 167 600,00	1 202 100,00	342 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 713 510,86	210 445,96	1 835 700,00	1 197 400,00	1 232 900,00	1 237 064,90
	Taux de couverture par financement CAGB			50,61%	100,00%	39,06%	50,63%	50,63%	78,34%

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation en dépenses : 34%

Taux de réalisation des subventions : 39%

Révision de l'AP :

Au regard des nouvelles estimations des travaux, il est proposé de réajuster cette AP/CP sur la période restant à courir à savoir de l'année 2006 à 2009. En tenant compte des dépenses réalisées avant la mise en place de l'AP/CP, le montant global de cette opération s'élève à 12 000 000 € comme initialement prévu.

Il est proposé de réviser l'AP/CP comme suit en intégrant les réalisations des crédits de paiements sur l'année 2005 :

Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007	2008	2009 et années suivantes
DEPENSES										
20	études			91 169,51	43 017,01	4 152,50	22 000,00	22 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90		1 255 035,55		20 035,55	500 000,00	735 000,00		
21	VRD			0,00						
23	maîtrise d'œuvre			378 000,00			150 000,00	100 000,00	128 000,00	
23	travaux		145 543,24	8 104 876,60	167 428,95	1 600 447,65	3 300 000,00	2 000 000,00	1 037 000,00	
21	aménagement et équipements			0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00						
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	3 972 000,00	2 857 000,00	1 165 000,00	1 460 529,20
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			6 307 978,29	0,00	1 112 878,29	2 483 300,00	1 167 600,00	1 202 100,00	342 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			4 981 632,57	210 445,96	511 757,41	1 488 700,00	1 689 400,00	-37 100,00	1 118 429,20
	Taux de couverture par financement CAGB			44,13%	100,00%	31,50%	37,48%	59,13%	Remboursement de capital	76,58%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Aménagement de l'entrée Est et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2006/2009 et années suivantes.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.2

Opération CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.2 intitulée « Opération CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ».

Intitulé : Aménagement d'aires d'accueil d'aires des gens du voyage sur l'agglomération Bisontine

Commission concernée : Politique de la ville – commission n° 8

Service pilote : Service Habitat, Politique de la Ville

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	12 mars 2004	2 673 000,00 €	Réajustement entre années
1ère révision	30 novembre 2004	2 673 000,00 €	
2ème révision	25 mars 2005	2 673 000,00 €	
Proposition révision 2006 :		Variation : -8 000,00 €	
		Total : 2 665 000,00 €	

Rappel du programme initial révisé le 25 mars 2005 :

Le programme de l'opération création d'aires d'accueil des gens du voyage comprend la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à Besançon (20 emplacements), la création d'une nouvelle aire sur Besançon de 20 emplacements, l'aménagement d'une aire de grand passage et la création d'aires en périphérie pour un total de 20 emplacements.

REVISION 2005							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	Prévision 2005	Prévision 2006	Prévision 2007	Prévision 2008
DEPENSES							
20	études	140 000,00	1 435,20	138 564,80			
21	acquisitions foncières	433 000,00		150 000,00	188 000,00	95 000,00	
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	2 000 000,00		531 435,20	187 000,00	280 000,00	1 001 564,80
21	aménagements et équipements dont véhicules	80 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	20 000,00		10 000,00	5 000,00	5 000,00	
TOTAL		2 673 000,00	1 435,20	850 000,00	400 000,00	400 000,00	1 021 564,80
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 423 000,00	0,00	328 000,00	400 000,00	400 000,00	295 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 250 000,00	1 435,20	522 000,00	0,00	0,00	726 564,80
Taux de couverture par financement CAGB		46,76%	100,00%	61,41%	0,00%	0,00%	71,12%

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation des dépenses : 3%

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Le planning des travaux est modifié en ce qui concerne la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à 20 emplacements. En effet, un premier appel d'offre, lancé durant l'été, a été jugé infructueux. Les résultats du second appel d'offre, émis en octobre, permettent éventuellement d'envisager l'engagement des travaux à compter du printemps 2006, mais avec un montant d'investissement certainement légèrement supérieur à celui prévu (plus 10 à 15% par rapport au montant prévisionnel).

A la suite de la détermination des nouvelles conditions d'acquisition de terrains viabilisés destinés à la création des aires d'accueil, la réalisation des sites de Pirey et Mamirolle est programmée au cours du deuxième trimestre 2006. Les travaux de réalisation de chacune des aires périphériques sont estimés à 234 000 €.

Par ailleurs, le terrain de grands passages de Thise devrait être équipé avant le mois d'avril à l'effet d'accueillir les missions des gens du voyage. Une incertitude quant à la maîtrise foncière de l'ensemble du terrain subsiste, mais devrait être levée prochainement.

Les crédits de paiement prévus en 2007 correspondent à la création de deux aires de 5 emplacements à Grandfontaine et Saône. Les crédits inscrits en 2009 seront dédiés à la réalisation d'une aire de 20 emplacements, si la nécessité de cette aire est encore vérifiée à cette date.

Les inscriptions en recettes sont estimées sur la base des subventions de l'Etat, du Conseil Général – CITE et de la CAF de Besançon selon le détail suivant :

Aire de la Malcombe de 40 places	: 570 000 €
4 aires de 10 places	: 580 000 €
Seconde aire de 20 emplacements de Besançon	: 426 000 €
Terrain de grand passage de Thise	: 67 355 €

Cette augmentation des recettes est liée notamment à :

- une revalorisation de la subvention de l'Etat sur l'aire de la Malcombe basée dorénavant sur de la création d'aire d'accueil nouvelles (15 245 € par place) et non plus sur de la réhabilitation (9 147 € par place),
- une subvention complémentaire du Conseil Général sur la seconde aire de 40 places de Besançon.

Il est proposé de réviser l'AP/CP comme suit en intégrant les réalisations des crédits de paiements sur l'année 2005 :

REVISION 2006								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007	2008	2009
DEPENSES								
20	études	64 166,45	1 435,20	1 778,45	30 000,00	10 000,00	20 952,80	
21	acquisitions foncières	265 877,10		5 877,10	100 000,00	80 000,00	80 000,00	
21	VRD	988 000,00			528 000,00	160 000,00	300 000,00	
23	maîtrise d'œuvre et travaux	95 000,00			45 000,00	30 000,00	20 000,00	
21	aménagement et équipements dont véhicules	1 211 090,70			631 090,70	180 000,00	400 000,00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	40 865,75		15 865,75	9 000,00	6 000,00	10 000,00	
	TOTAL	2 665 000,00	1 435,20	23 521,30	1 343 090,70	466 000,00	830 952,80	0,00
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 643 355,00	0,00	0,00	927 355,00	290 000,00	426 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 021 645,00	1 435,20	23 521,30	415 735,70	176 000,00	404 952,80	
	Taux de couverture par financement CAGB	38,34%	100,00%	100,00%	30,95%	37,77%	48,73%	

Le montant de l'autorisation de programme est diminué de 8 000 € : il s'agit d'un ajustement de l'AP/CP en fonction d'estimation plus précises des travaux à réaliser sur les aires de la Malcombe et les 2 aires périphériques de Pirey et Mamirolle.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération gens du voyage et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2009.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.3

Opération RESORPTION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.3 intitulée « Opération RESORPTION DES FRICHES INDUSTRIELLES ».

Intitulé : Résorption des friches industrielles sur l'agglomération Bisontine

Commission concernée : commission n° 5

Service pilote : Planification et prospective territoriale.

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	12 mars 2004	1 152 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	1 127 230,00 €	
2ème révision	25 mars 2005	1 127 230,00 €	
Proposition révision 2006 :		Variation : 0,00 €	
		Total : 1 127 230,00 €	

Rappel du programme initial révisé le 25 mars 2005 :

Cette autorisation de programme a pour objet de permettre la résorption des friches industrielles de Deluz et de Montferrand-le-Chateau, prévue dans le cadre du Projet d'Agglomération et du Contrat d'Agglomération.

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	Prévision 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
DEPENSES						
20	études	95 680,00		95 680,00		
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	986 700,00		339 320,00	570 150,00	77 230,00
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	44 850,00		15 000,00	29 850,00	
	TOTAL	1 127 230,00	0,00	450 000,00	600 000,00	77 230,00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE	535 141,00	0,00	202 830,00	332 311,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	592 089,00	0,00	247 170,00	267 689,00	77 230,00
	Taux de couverture par financement CAGB	52,53%	0,00%	54,93%	44,61%	100,00%

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation en dépenses : 21%

Taux de réalisation des subventions : 9%

Révision de l'AP :

Il est proposé de réviser l'autorisation de paiement pour tenir compte des décalages de réalisation de l'opération : la dépose de la passerelle programmée initialement pour 2005 n'étant réalisée qu'en 2006.

Le montant global de l'autorisation de programme n'est pas modifié.

Il est proposé de réviser l'AP/CP comme suit en intégrant les réalisations des crédits de paiements sur l'année 2005 :

REVISION 2006						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Ralisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	149 909,34		2 441,75	147 467,59	
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	961 090,66		90 090,66	724 090,00	146 910,00
21	aménagement et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	16 230,00			16 230,00	
	TOTAL	1 127 230,00	0,00	92 532,41	887 787,59	146 910,00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE	535 141,00	0,00	17 502,93	121 000,00	396 638,07
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	592 089,00	0,00	75 029,48	766 787,59	-249 728,07
Taux de couverture par financement CAGB		52,53%		81,08%	86,37%	Remboursement de capital

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération résorption des friches industrielles et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2007.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.4

Opération AMENAGEMENT DE LA MALATE

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.4 intitulée « Opération AMENAGEMENT DE LA MALATE ».

Intitulé : Aménagement de la Malate

Commission concernée : commission n°5

Service pilote : Planification et prospective territoriale

Historique :

Étapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP	Commentaire
Création	12 mars 2004	5 870 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	2 100 000,00 €	Site non retenu comme pôle France Canoë Kayak
2ème révision	25 mars 2005	2 100 000,00 €	Reajustement entre années
Proposition révision 2006 :		Variation : -238 974,40 €	
		Total : 1 861 025,60 €	

Rappel du programme initial révisé le 25 mars 2005 :

Cette autorisation de programme a pour objet la réalisation d'une passerelle sur le Doubs et l'aménagement des berges, suite au report du projet de stade d'eau vive entraîné par la non sélection en tant que pôle France par la Fédération Française de Canoë-Kayak.

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	Prévision 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
DEPENSES						
20	études	130 627,12	11 027,12	119 600,00		
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	179 400,00			89 700,00	89 700,00
23	travaux	1 789 972,88			897 000,00	892 972,88
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	2 100 000,00	11 027,12	119 600,00	986 700,00	982 672,88
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	1 000 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 100 000,00	11 027,12	119 600,00	486 700,00	482 672,88
	Taux de couverture par financement CAGB	52,38%	100,00%	100,00%	49,33%	49,12%

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation en dépenses : 7%

Taux de réalisation des subventions : Sans objet

Révision de l'AP :

En raison de l'affectation sur d'autres opérations d'agglomération des crédits ATSR identifiés sur ce projet au Contrat d'Agglomération, le programme est revu (aménagement de la seule passerelle) et le plan de financement modifié.

Il est proposé de réviser l'AP/CP comme suit en intégrant les réalisations des crédits de paiements sur l'année 2005 :

REVISION 2006						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	237 847,33	11 027,12	8 707,36	202 045,14	16 067,71
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	205 554,09		0,00	178 146,91	27 407,18
23	travaux	1 417 624,78			141 762,48	1 275 862,30
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	1 861 026,20	11 027,12	8 707,36	521 954,53	1 319 337,19
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat sur travaux et études	620 000,00	0,00	0,00	160 000,00	460 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 241 026,20	11 027,12	8 707,36	361 954,53	859 337,19
	Taux de couverture par financement CAGB	66,69%	100,00%	100,00%	69,35%	65,13%

Le montant de l'AP globale est diminué de 238 974,40 € en dépenses sur la période et son autofinancement n'augmente que de 141 026,20 € en raison de crédits ATSR orientés sur d'autres projets.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération aménagement de la Malate et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2005-2007.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.6

Opération CREATION D'EQUIPEMENTS FLUVIAUX

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.6 intitulée « Opération CREATION D'EQUIPEMENTS FLUVIAUX ».

Intitulé : Création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine.

Commission concernée : Tourisme – commission n° 11

Service pilote : Service Tourisme, sport et culture

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP	Commentaire
Création	12 mars 2004	3 241 000,00 €	
1ère révision	30 novembre 2004	3 133 520,00 €	Suppression financement INTERRRG
2ème révision	25 mars 2005	3 241 160,00 €	Réajustement entre années
Proposition révision 2006 :		Variation : -16 266,18 €	
		Total : 3 224 893,82 €	

Rappel du programme initial et révisée le 25 mars 2005 :

L'opération liée à la création d'équipements fluviaux sur l'agglomération bisontine porte sur :

- la réhabilitation de la maison éclusière de Besançon réalisée en 2005,
- l'aménagement de quais pour une halte fluviale à Besançon et pour une halte et base technique à Deluz.

REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	réalisé 2004	Prévision 2005	Prévision 2006	Prévision 2007
DEPENSES						
20	études	418 600,00	2 596,73	416 003,27		
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	442 520,00			281 060,00	161 460,00
23	travaux	2 380 040,00		107 640,00	572 884,00	1 699 516,00
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	3 241 160,00	2 596,73	523 643,27	853 944,00	1 860 976,00
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 838 600,00		72 000,00	396 500,00	1 370 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 402 560,00	2 596,73	451 643,27	457 444,00	490 876,00
	Taux de couverture par financement CAGB	43,27%	100,00%	86,25%	53,57%	26,38%

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation en dépenses : 42 %

Taux de réalisation des subventions : 19 %

Révision de l'AP :

Il est proposé de réviser l'AP/CP :

En dépenses :

En tenant compte :

- des réalisations 2004 : 2 596,73 € (annonces, relevé topo, divers),
- des réalisations prévisionnelles 2005 :
 - 87 593,93 € (travaux de réhabilitation de la maison éclusière),
 - 88 511,16 € (maîtrise d'oeuvre pour les quais à Besançon et Deluz).
- des dépenses 2006 et 2007 réajustées en fonction des réalisations 2004 et 2005 et du calendrier resserré (début des travaux en octobre 2006 au lieu de décembre 2006).

En recettes :

Etant donné la dépense sur la maison éclusière inférieure au prévisionnel 87 593,84 € (73 239 € HT) au lieu de 107 640 € (90 000 € HT), le montant total des subventions (Etat, Région, Département) correspondant à 80% du montant HT des travaux est ramené de 72 000 € à 58 591,25 €. Sur ces 58 591,25 €, 13 500 € ont été perçus en 2005 et le solde de 45 091,25 € sera perçu en 2006.

Sur 2006 et 2007 les subventions sont réajustées en fonction du nouveau plan de financement négocié avec les partenaires financiers sur le volet 2 de l'opération, à savoir l'aménagement des quais à Besançon et Deluz, selon la répartition suivante :

Etat (crédits ATSR) : 524 000 €

Région FC (crédits ATSR) : 642 500 €

Département (crédits CITE) : 642 500 €

Soit une subventionnement à hauteur de 67 %.

Il convient de réviser l'AP/CP comme suit en intégrant les réalisations des crédits de paiements sur l'année 2005 :

REVISION 2006						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006	2007
DEPENSES						
20	études	395 946,73	2 596,73		372 554,00	20 796,00
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'oeuvre	349 353,16		88 511,16	222 157,00	38 685,00
23	travaux	2 479 593,93		87 593,93	598 000,00	1 794 000,00
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	3 224 893,82	2 596,73	176 105,09	1 192 711,00	1 853 481,00
RÉCETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 867 191,25	0,00	13 500,00	949 391,25	904 300,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 357 702,57	2 596,73	162 605,09	243 319,75	949 181,00
	Taux de couverture par financement CAGB	42,10%	100,00%	92,33%	20,40%	51,21%

L'AP globale est diminuée de 16 266,18 € en dépenses sur la période en raison d'une dépense sur la maison éclusière inférieure au prévisionnel.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération création d'équipements fluviaux et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2006-2007.

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.7

Opération CONSTRUCTION PLATEFORME BOIS

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.7 intitulée « Opération CONSTRUCTION PLATEFORME BOIS».

Intitulé : Construction plateforme bois.

Commission concernée : Environnement – commission n° 10

Service pilote : Service Environnement

Historique :

Étapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	30 novembre 2004	808 000,00 €	
Proposition révision 2006 :		Variation : -210 000,00 €	
		Total : 598 000,00 €	

Rappel du programme initial :

PAS DE REVISION 2005						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Prévisions 2005	Prévisions 2006	Prévisions 2007
DEPENSES						
20	études	0,00				
21	acquisitions foncières	200 000,00		200 000,00		
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre et travaux	79 040,00		26 520,00	52 520,00	
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	528 960,00		177 480,00	351 480,00	
	TOTAL	808 000,00	0,00	404 000,00	404 000,00	0,00
RECETTES						
13	subvention : DIREN et CG25	447 000,00		122 000,00	212 000,00	113 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	361 000,00	0,00	282 000,00	192 000,00	-113 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	44,68%		69,80%	47,52%	Rembrst en capital

Réalisation des Crédits de paiement 2005 :

Taux de réalisation en dépenses : 0%

Taux de réalisation des subventions : 0%

Révision de l'AP :

Conformément à la délibération du 16 décembre 2005 intitulée « Plateforme de stockage de bois de l'agglomération – Réalisation », l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.7 pour l'opération « Construction plateforme bois » est revue à la baisse, afin d'offrir de meilleurs critères de compétitivité aux bénéficiaires des services offerts :

- la taille de la parcelle est estimée aujourd'hui à 3 500 m² contre 8 000 m² précédemment,
- la taille du hangar est estimée aujourd'hui à 1 300 m² contre 2 700 m² précédemment.

REVISION 2006					
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	2006
DEPENSES					
20	études	0,00			
21	acquisitions foncières	71 760,00			71 760,00
21	VRD	0,00			
23	maîtrise d'œuvre et travaux	526 240,00			526 240,00
21	aménagements et équipements	0,00			
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			
	TOTAL	598 000,00	0,00	0,00	598 000,00
RECETTES					
13	subvention :ATSR et CPER	399 000,00	0,00	0,00	399 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	199 000,00	0,00	0,00	199 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	33,28%			33,28%

L'AP globale est diminuée de 210 000 € en dépenses sur la période.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération construction plateforme bois et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2006.

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°06. I

Acquisition de bus et de matériel embarqué

Budget annexe transports

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiement, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Acquisition de bus et de matériel embarqué

Commission concernée : Transport – commission n°4

Service pilote : Déplacements infrastructures

Présentation du programme :

La Communauté d'Agglomération renouvelle son parc de bus urbain à raison de 7 à 10 bus par an. Ce renouvellement intervient dans le cadre de plusieurs marchés pluriannuels à la fois d'acquisition de bus urbains neufs (d'une durée de 3 ans à compter de 2005) et d'acquisition du matériel embarqué nécessaire à l'exploitation des véhicules (système d'aide à l'exploitation, à l'information et à la sécurité, etc.).

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007	2008	2009
DEPENSES						
21	Acquisitions matériel de transport	10 615 804,29	2 800 000,00	2 528 650,00	2 604 509,50	2 682 644,79
21	acquisitions foncières					
21	VRD					
23	maîtrise d'œuvre					
23	travaux					
21	aménagement et équipements					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers					
	TOTAL	10 615 804,29	2 800 000,00	2 528 650,00	2 604 509,50	2 682 644,79
RECETTES						
13	subvention : ADEME ,	150 000,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 465 804,29	2 740 000,00	2 498 650,00	2 574 509,50	2 652 644,79
	Taux de couverture par financement CAGB	98,59%	97,86%	98,81%	98,85%	98,88%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture d'une autorisation de programme au titre des acquisitions de bus et de matériel embarqué et son découpage en crédits de paiement sur la période 2006- 2009 (période du PPIF actuel).

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°06.2

Aménagement de l'extension du dépôt Ctb de Planoise

Budget annexe transports

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiement, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Aménagement de l'extension du dépôt Ctb de Planoise

Commission concernée : Transport – commission n° 4

Service pilote : Déplacements infrastructures

Présentation du programme :

Dans le cadre de l'exploitation du réseau GINKO, créé en septembre 2002, et la montée en charge de celui-ci, il a été décidé de l'extension du dépôt Ctb de Planoise, sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société « SPIC ». Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Afin de rendre l'ensemble de ce site fonctionnel et cohérent pour une exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures). La durée de l'opération est de deux ans (2006-2007).

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007
DEPENSES				
20	études	142 140,47	142 140,47	
21	acquisitions foncières			
21	VRD			
23	maîtrise d'œuvre	167 224,08	8 705,89	158 518,19
23	travaux	1 321 070,23	68 754,18	1 252 316,05
21	aménagements et équipements			
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	41 806,02	25 083,61	16 722,41
	TOTAL	1 672 240,80	244 684,15	1 427 556,66
RECETTES				
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 672 240,80	244 684,15	1 427 556,66
Taux de couverture par financement CAGB		100,00%	100,00%	100,00%

Une demande de subvention CITE est prévue pour l'année 2006 à hauteur de 20 % des travaux HT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture d'une autorisation de programme au titre de l'aménagement de l'extension du dépôt Ctb de Planoise et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2006-2007.

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°06.3

Création d'un nouveau Conservatoire National de Région

Budget annexe Conservatoire National de Région

Dans le cadre de la délibération du 20 février 2004 sur la mise en place d'une gestion des investissements pluriannuels en autorisations de programme et crédits de paiement, il est proposé l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Création d'un nouveau Conservatoire National de Région

Commission concernée : Commission n°9

Service pilote : Tourisme, culture, sport

Présentation du programme :

La CAGB a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage du futur Conservatoire National de Région (CNR) par délibération en date du 21 décembre 2004.

La Ville de Besançon a confié une étude de programmation au cabinet ARP qui se trouve inachevée. Dans le cadre du transfert de l'actuel CNR, le contrat avec ce bureau d'études est également transféré au 1^{er} janvier 2006. Une actualisation des données chiffrées sera nécessaire, notamment dans leur répartition entre postes.

La Commission 9 a présenté, en juillet 2005, le plan de financement sur une base de 13,5 M€ HT répartie entre l'Etat (20%), le Conseil Régional (25%), le Conseil Général (15%), la Ville de Besançon (20%) et la CAGB (20%).

Le calendrier opérationnel prévoit 50 mois de réalisation :

- la définition du programme (8 mois),
- désignation du maître d'oeuvre (8 mois),
- études de projet – permis de construire (8 mois),
- appel d'offres (3 mois),
- réalisation (23 mois).

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
20	études	260 000,00	20 000,00	100 000,00	140 000,00			
21	acquisitions foncières	350 000,00			350 000,00			
21	VRD	300 000,00			200 000,00	100 000,00		
23	maîtrise d'œuvre	1 350 000,00		300 000,00	500 000,00	500 000,00	50 000,00	
23	travaux	12 192 800,00		100 000,00	4 780 000,00	6 500 000,00	812 800,00	
21	aménagements et équipements	750 000,00				650 000,00	100 000,00	
23	frais annexes : annonces légalés, reprographie, divers	943 200,00	50 000,00	70 000,00	463 600,00	329 600,00	30 000,00	
	TOTAL	16 146 000,00	70 000,00	570 000,00	6 433 600,00	8 079 600,00	992 800,00	0,00
RECETTES								
13	subventions :Etat,CR, Département, Ville	10 800 000,00	0,00	0,00	427 300,00	4 310 000,00	5 393 000,00	669 700,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 346 000,00	70 000,00	570 000,00	6 006 300,00	3 769 600,00	-4 400 200,00	-669 700,00
	Taux de couverture par financement CAGB	33,11%	100,00%	100,00%	93,36%	46,66%	Remboursement de capital	0,00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture d'une autorisation de programme au titre de la création d'un nouveau Conservatoire National de Région et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2006-2011.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0